



Co-funded by  
the European Union

**2023**

# Rapport de matérialité





# Sommaire

---

<b>00</b>	<b>—</b>	<b>Résumé.....1</b>
<b>01</b>	<b>—</b>	<b>Contexte .....2</b>
<b>02</b>	<b>—</b>	<b>Objectifs .....4</b>
<b>03</b>	<b>—</b>	<b>Méthodologie .....6</b>
<b>04</b>	<b>—</b>	<b>Résultats .....12</b>
<b>05</b>	<b>—</b>	<b>Conclusions .....20</b>
<b>06</b>	<b>—</b>	<b>Annexes .....21</b>

# RÉSUMÉ

L'objectif du projet Erasmus+ intitulé « Empower teachers to become sustainability managers at school » est de donner au personnel enseignant les moyens d'actions nécessaires pour transformer chaque école en une « école durable ».

Ces moyens d'actions consistent à :

- nommer un référent de la durabilité au sein de chaque établissement scolaire ;
- sensibiliser les directeurs d'école à l'importance de mettre en place une stratégie de durabilité impliquant l'ensemble des parties prenantes de l'école ;
- former l'ensemble du personnel de l'école sur les thématiques environnementales et sociétales clés ;
- impliquer l'ensemble de l'école dans le processus de transformation durable ;
- éveiller la conscience des enseignants et des élèves ;
- développer les compétences et les connaissances des élèves en matière de durabilité et les encourager à adopter des approches durables, à l'école comme à la maison ;
- donner aux écoles les moyens de contrôler la trajectoire des changements à l'œuvre ;
- promouvoir une « approche globale » au niveau de l'école, pour faire de chaque établissement un moteur clé du changement, en l'aidant à mettre en œuvre des stratégies structurées.

Cinq pays sont représentés dans le consortium européen en charge de ce projet : l'Italie, la France, la Belgique, la Lettonie et la République Tchèque.

Pour réaliser cette étude de matérialité, nous avons demandé à 480 parties prenantes scolaires de déterminer quels étaient par ordre d'importance les 18 enjeux de durabilité à traiter en priorité dans leur école. Pour ce faire, nous avons réalisé deux enquêtes, l'une auprès des directeurs d'école et l'autre auprès des différents types de parties prenantes scolaires (nous en avons retenu 20 en tout).

# 01 – CONTEXTE

« Empower teachers to become sustainability managers at school » (2021-2023) est un projet Erasmus+ financé par la Commission européenne et porté par un consortium de cinq partenaires européens : Euphoria Net (Italie), Formethic (France), Logopsycom (Belgique), SmartNest (Lettonie), Europe for You (République tchèque).

Nos objectifs sont les suivants :

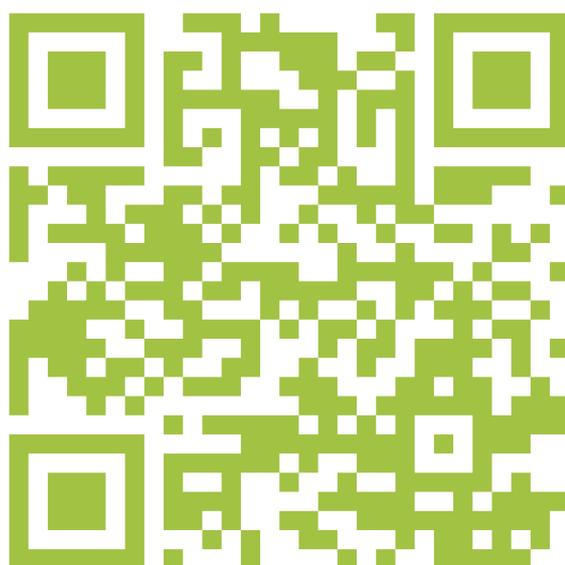
- analyser et répertorier les domaines clés dans lesquels une école doit s'améliorer pour devenir une "école durable" ;
- nommer un référent de la durabilité au sein de chaque établissement scolaire ;
- sensibiliser les directeurs d'école à l'importance de mettre en place une stratégie de durabilité impliquant l'ensemble des parties prenantes de l'école ;
- former l'ensemble du personnel de l'école sur les thématiques environnementales et sociétales clés ;
- impliquer l'ensemble de l'école dans le processus de transformation durable ;
- sensibiliser les enseignants et les élèves aux enjeux environnementaux et sociétaux ;
- développer les compétences et les connaissances des élèves en matière de durabilité et les encourager à adopter des approches durables, à l'école comme à la maison ;
- donner aux écoles les moyens de contrôler la trajectoire des changements à l'œuvre ;
- promouvoir une « approche globale » au niveau de l'école, pour faire de chaque établissement un moteur clé du changement, en l'aidant à mettre en œuvre des stratégies structurées.

Le projet a démarré en septembre 2021 et se terminera en décembre 2023. L'une des toutes premières étapes de ce projet a consisté à réaliser une étude de matérialité, c'est-à-dire une étude qui vise à dresser la liste des différentes parties prenantes d'un établissement scolaire et à les consulter sur les enjeux durables qu'ils jugent les plus prioritaires pour leur école. Au total, nous avons interrogé 480 parties prenantes dans 5 pays européens. Cela nous a permis de réaliser une matrice de matérialité, c'est-à-dire de faire le tri et d'isoler les enjeux les plus impactants sur le plan de la création de valeur pour la Société et des attentes des parties prenantes.

Vous retrouverez ces mêmes enjeux dans le référentiel de bonnes pratiques, les cours en ligne, les défis et les activités ludiques, ainsi que dans le guide destiné à vous aider à élaborer une stratégie RSE à l'échelle d'un établissement.

Chaque partenaire européen a travaillé en étroite collaboration avec son réseau local d'établissements scolaires en vue d'obtenir des réponses aussi représentatives que possible de la situation de chaque pays. Il est à noter toutefois que si les échantillons pris en compte permettent de dégager des tendances, ce ne sont pas en aucun cas des études quantitatives.

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : <https://www.school-sustainability.eu/>



# 02 – OBJECTIFS

En matière de responsabilité sociale, il est fondamental d'identifier les parties prenantes et de gagner leur adhésion. Toute organisation doit être capable de dire qui est susceptible d'être impacté de manière positive ou négative par ses décisions ou ses activités. Un établissement scolaire se doit donc de bien connaître ses parties prenantes internes et externes ainsi que leurs attentes.

Pour ce faire, il doit :

- déterminer les enjeux de durabilité les plus importants,
- évaluer les attentes de ses parties prenantes vis-à-vis de ces différents enjeux,
- évaluer les impacts (risques et opportunités) de ces enjeux sur la performance de l'école et la création de valeur pour la société,
- sélectionner les enjeux les plus importants et les plus pertinents à traiter en priorité.

## A..CARTOGRAPHIER LES PARTIES PRENANTES D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Les parties prenantes sont les individus, groupes d'individus ou organisations qui influent sur les activités de l'école et / ou qui pourraient en subir les conséquences. L'identification et la hiérarchisation de l'ensemble des parties prenantes permet de mieux comprendre l'environnement interne et externe de l'établissement scolaire. Cette cartographie permet également de dialoguer plus facilement avec les parties prenantes pour découvrir leurs aspirations et besoins.

Les cartographies nationales réalisées par les cinq partenaires du projet ont été refondues en une seule et même carte. Cette carte regroupe toutes les parties prenantes d'un établissement scolaire européen type et montre les plus influentes sur lesquelles il convient de se concentrer.

## B.PRIORISER LES ENJEUX DE DURABILITÉ

Calquée sur l'anglais « materiality », la matérialité définit ce qui peut avoir un impact significatif sur la performance et la création de valeur d'une école, ses activités et sa capacité à créer de la valeur financière et non-financière pour elle-même et ses parties prenantes.

Au croisement de la performance et du développement durable, une évaluation de la matérialité doit :

- identifier les questions importantes et pertinentes qui peuvent avoir un impact sur les performances de l'école et la création de valeur pour la société ;
- classer les problématiques par ordre de priorité en fonction de leur impact potentiel sur l'école et son écosystème.

Fondés sur la norme ISO 26000, les enjeux de durabilité sont des enjeux d'ordre économique, social, environnemental ou de gouvernance. On parle d'enjeu majeur lorsqu'il est très pertinent et important pour l'établissement et ses parties prenantes. Sur une cartographie de matérialité, les questions sont classées en fonction de leur impact potentiel sur la performance de l'activité (axe des abscisses) et de leur importance pour les parties prenantes (axe des ordonnées).

La matrice de matérialité européenne réalisée dans le cadre de notre projet définit les sujets prioritaires qui ont un impact significatif sur le secteur de l'éducation en Europe.

# 03 – MÉTHODOLOGIE

La méthodologie adoptée est conforme aux normes ISO 26000 et GRI (Global Reporting Initiative).

## A) CARTOGRAPHIE EUROPÉENNE DES PARTIES PRENANTES

### i. Cartographie des parties prenantes des 5 pays européens

Chaque partenaire européen a travaillé sur sa propre cartographie. La première étape a consisté à lister toutes les parties prenantes d'un établissement scolaire type pour un pays donné, puis à les répartir en trois cercles d'influence :

- Cercle 1 : Parties prenantes très influentes sur l'établissement et/ou fortement impactées par l'activité de l'établissement.
- Cercle 2 : Parties prenantes jouissant d'une certaine influence sur l'établissement et/ou modérément impactées par l'activité de l'établissement.
- Cercle 3 : Parties prenantes ayant peu d'influence sur l'établissement et/ou faiblement impactées par l'activité de l'établissement.

A l'issue de ce premier travail effectué à Rome, les partenaires sont repartis dans leur pays respectif avec pour mission de vérifier auprès des établissements scolaires de leur propre réseau que les cartographies réalisées correspondaient bien à la réalité de chacun des pays concernés.

### ii. Cartographie européenne des parties prenantes d'un établissement scolaire

Une fois les cinq cartographies nationales validées, il a été nécessaire d'uniformiser la terminologie qui variait parfois d'un pays à l'autre. Pour finir, les partenaires ont retenu les 20 types de parties prenantes suivants :

- Enseignant ou membre du personnel éducatif (personnel de soutien aux personnes en situation de handicap inclus) ;
- Personnel administratif de l'école ;

- Personnel de nettoyage et d'entretien
- Élève
- Parent d'élève
- Membre d'une institution de santé ou de protection de l'enfance (Ex. : infirmière scolaire, médecin, psychologue, travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés...)
- Entreprise de transport scolaire / Agence de voyage
- Membre du ministère de l'Éducation (niveau national / régional / local)
- Écoles d'éducation et de formation des enseignants
- Entreprises accueillant des stagiaires
- Autres écoles / établissements environnants ou réseaux d'enseignement
- Membre d'une collectivité locale
- ONG éducative / sociale / environnementale
- Éditeur de manuels scolaires
- Membre de la Communauté européenne
- Fournisseur / Entreprise partenaire / Entreprise locale
- Agent de police ou pompier
- Banques / Trésor public / Compagnies d'assurance
- Syndicats
- Riverain d'un lycée
- Santé et services vétérinaires

La cartographie européenne respecte la hiérarchisation en 3 cercles d'influence. La répartition des parties prenantes dans les différents cercles s'est faite sur la base des règles suivantes :

- Pour le cercle 1 : 40 % ou plus des pays ont positionné la partie prenante dans le cercle 1.
- Pour le cercle 2 : 40 % ou plus des pays ont positionné la partie prenante dans le cercle 2.
- Pour le cercle 3 : 40% ou plus des pays ont positionné la partie prenante dans le cercle 3 ou 40% ou plus des pays ont mentionné la partie prenante dans l'un des cercles

- Si moins de 40% des pays ont mentionné la partie prenante, nous l'avons considérée comme non significative et l'avons exclue de la carte européenne.

Les résultats détaillés sont présentés dans l'annexe 6.

## **B) MATRICE DE MATÉRIALITÉ**

### **i. Sélection des enjeux et élaboration de l'enquête**

Pour recueillir les avis des parties prenantes, nous avons créé un questionnaire en ligne de 18 questions (une par enjeu). La version bêta de ce questionnaire a été rédigée en anglais. Tous les partenaires ont eu leur mot à dire sur ce questionnaire. Et une fois validé par tous, il a été traduit en italien, en français, en letton et en tchèque et mis en ligne.

À partir de ce questionnaire, nous avons réalisé 2 enquêtes en ligne :

- l'une pour recueillir l'importance accordée par les différentes parties prenantes à chacun des 18 enjeux ;
- l'autre pour recueillir le point de vue des directeurs, chefs d'établissement ou membres du conseil d'administration / administrateurs d'école sur des questions d'importance stratégique susceptible d'impacter l'établissement et la société, aussi bien en termes de risques et d'opportunités qu'en termes de création de valeur.

### **Enquête auprès des parties prenantes :**

Dans cette enquête, les répondants ont dû d'abord préciser leur profil, puis classer par ordre de priorité, l'importance à accorder à chaque enjeu. Ils avaient le choix entre :

1. Une certaine importance
2. Important
3. Très important
4. Absolument crucial/critique

### Enquête auprès des directeurs :

Dans cette enquête, les répondants ont dû préciser leur statut, puis évaluer l'impact positif ou négatif potentiel de chaque enjeu sur l'activité de leur établissement et/ou la création de valeur. Ils avaient le choix entre 4 réponses possibles :

- Pas de risque et/ou pas de création de valeur pour l'établissement ou la société.
- Risque limité et/ou création de valeur limitée pour l'établissement ou la société.
- Risque important et/ou création de valeur importante pour l'établissement ou la société.
- Risque très conséquent et/ou création de valeur très importante pour l'établissement ou la société.

### ii. Diffusion de l'enquête

Afin d'obtenir des résultats détaillés et de la plus large portée possible, nous avons réalisé à la fois une étude quantitative (enquête en ligne) et une étude qualitative (entretiens en face à face). Les données quantitatives valident, chiffres à l'appui, des aspects généraux. Les données qualitatives apportent des détails et un éclairage qui permettent de comprendre toutes les implications.

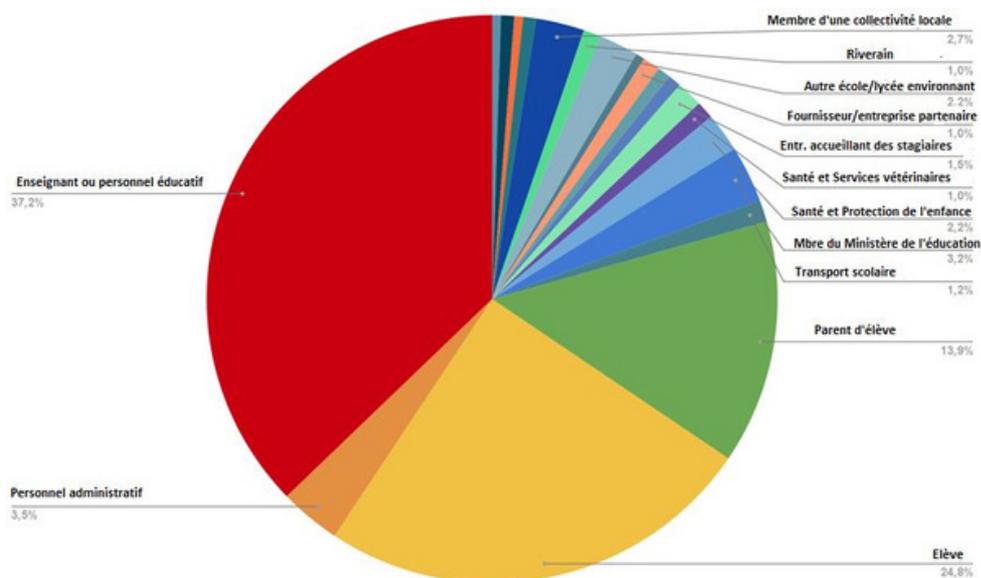
- **L'enquête en ligne :**

Chaque partenaire devait soumettre le questionnaire à 70 des parties prenantes scolaires cartographiées et recueillir leurs réponses avant la fin mai 2022.

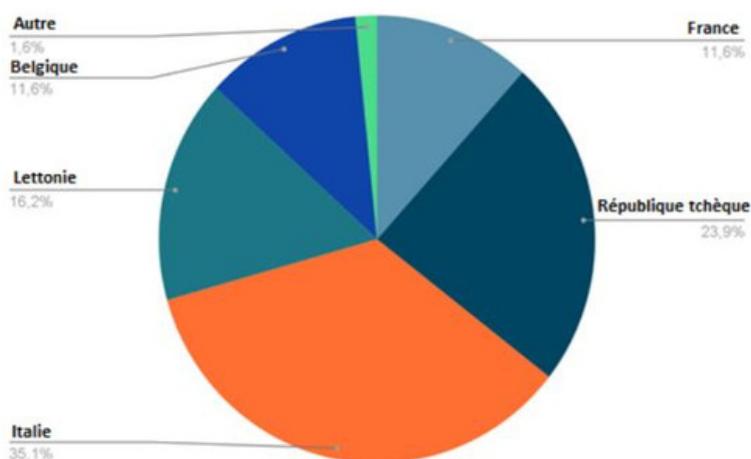
- **Entretien face-à-face auprès des directeurs d'établissement :**

Les partenaires avaient pour mission de réaliser 5 à 8 entretiens en face à face avant fin mai 2022. L'idée derrière ces entretiens était d'arriver à comprendre pourquoi un enjeu était jugé important ou non. Au total, les cinq partenaires ont réalisé 40 entretiens en face à face.

### iii. Analyse des enquêtes



Afin de les rendre accessibles à tous et de garantir des réponses qualitatives, les enquêtes ont été traduites dans la langue de chaque pays partenaire.



- BE Belgique : 51 réponses
- CZ République tchèque : 105 réponses
- FR France : 92 réponses
- IT Italie : 154 réponses
- LV Lettonie : 71 réponses
  
- ES Espagne : 2 réponses
- GB Royaume-Uni : 2 réponses
- US Etats-Unis : 1 réponse
- HU Hongrie : 1 réponse
- GR Grèce : 1 réponse

Pour analyser les résultats, nous avons procédé de la façon suivante :

- Les réponses recueillies dans la langue de chaque pays partenaire ont été traduites en anglais afin d'être traitées de manière adéquate.
- Les données incohérentes ont été éliminées (par exemple, lorsqu'une personne a commencé l'enquête mais ne l'a pas terminée ou si une partie prenante a répondu aux questions réservées aux directeurs d'établissement).

#### iv. Matrice de matérialité par pays

Une fois triées, les réponses obtenues ont été traitées. Nous avons commencé par leur affecter une valeur standard :

- 3 pour « une certaine importance » ;
- 2 pour « Important » ;
- 1 pour « Très important » ;
- 0 pour « Absolument crucial/critique ».

Dans un premier temps, nous avons calculé la moyenne des réponses médianes des parties prenantes. Nous avons défini différents facteurs de pondération :

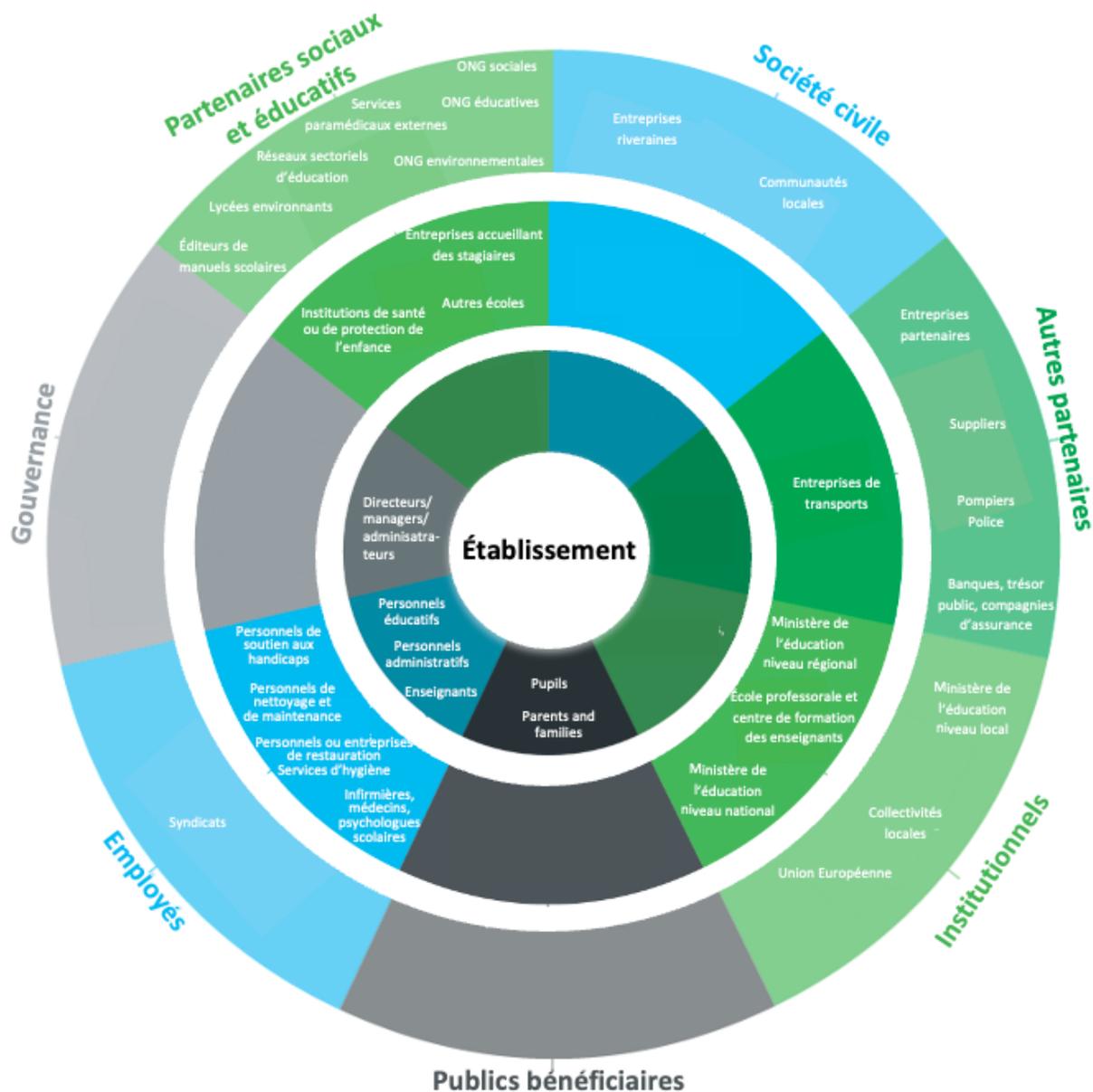
- 3 pour les parties prenantes du cercle 1 ;
- 2 pour les parties prenantes du cercle 2 ;
- 1 pour les parties prenantes du cercle 3 (conformément à la carte européenne des parties prenantes).
- Dans un deuxième temps, nous avons calculé la moyenne des réponses médianes pour les directeurs d'établissement / membres du conseil d'administration (évaluation de l'impact sur les performances de l'établissement).
- Sur la matrice de matérialité que nous avons créée, l'avis des directeurs et administrateurs apparaît en abscisse (axe des x) et celui des parties prenantes en ordonnée (axe y). Cette matrice formalise un double classement.
- Nous avons réalisé 5 matrices de matérialité, une pour chaque pays (voir annexe ci-après).

#### v. Matrice de matérialité européenne

A partir de l'analyse des 5 matrices de matérialité nationales, nous avons créé une matrice de matérialité européenne.

# 04- RÉSULTATS

## A. CARTE EUROPÉENNE DES PARTIES PRENANTES



Nous avons regroupé les parties prenantes identifiées en 7 catégories :

- Gouvernance
- Employés
- Publics bénéficiaires
- Institutionnels
- Autres partenaires
- Société civile
- Partenaires sociaux et éducatifs

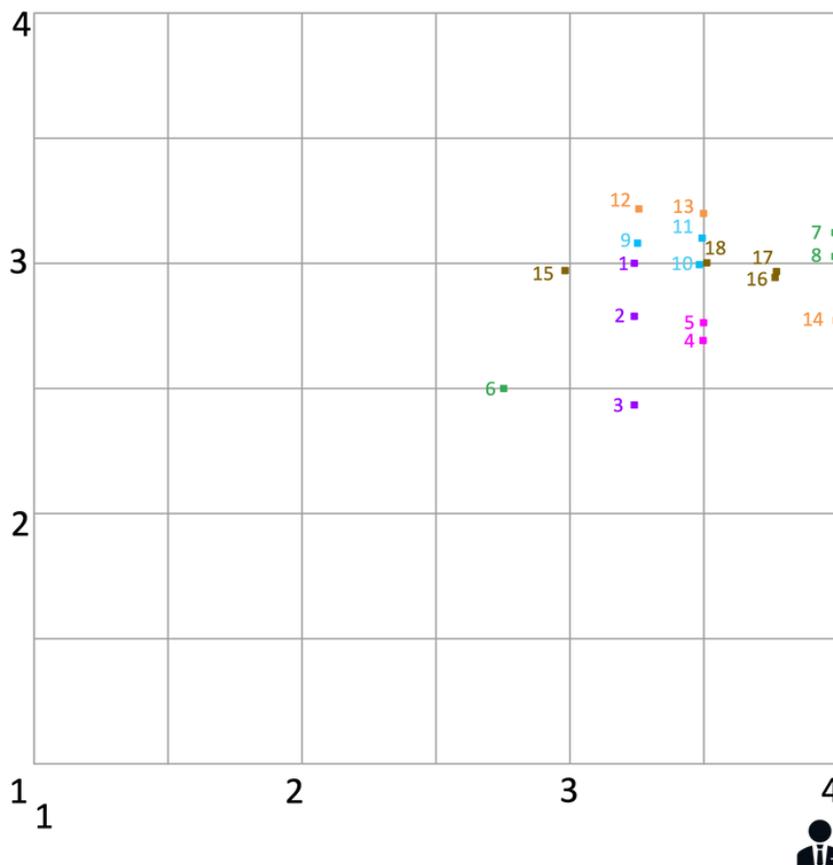
Sur le premier cercle, près du centre, nous trouvons 6 parties prenantes qui ont une forte influence sur les écoles et/ou qui sont fortement impactées par l'activité des écoles : directeurs/managers/conseil d'administration, personnel éducatif, personnel administratif, enseignants, élèves, parents et familles.

Sur le deuxième cercle, nous trouvons 12 parties prenantes qui ont une certaine influence sur les écoles et/ou qui sont modérément impactées par l'activité : représentation du Ministère de l'Education au niveau local, écoles d'éducation et de formation des enseignants, représentation du Ministère de l'Education au niveau régional, entreprise de transport scolaire / agence de voyage, autres écoles, institution de protection de l'enfance, entreprises accueillant des stagiaires, personnel d'aide aux personnes en situation de handicap, personnel de nettoyage et d'entretien, agents et services de restauration, services de santé et vétérinaires, infirmière scolaire / médecin / psychologue.

Dans le dernier cercle, nous trouvons 17 parties prenantes qui ont peu d'influence sur l'organisation et/ou qui sont faiblement impactées par l'activité : éditeur de manuels scolaires, lycée environnant, réseau éducatif sectoriel, ONG environnementale, paramédicaux externes, ONG sociale, ONG éducative, entreprises locales, riverains d'un lycée, entreprises partenaires, fournisseurs, pompiers, police, banques/trésor public/assurances/institutions, collectivités locales, communauté européenne, représentation du ministère de l'éducation au niveau national.

Les similitudes et les différences entre chaque pays sont présentées dans les annexes 1 à 5.

## B. MATRICE DE MATÉRIALITÉ EUROPÉENNE



1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

Soit, le classement suivant :



12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.

13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel

7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée

18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.

15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable

17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique

8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact

5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)

14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative

1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits

16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées

6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement

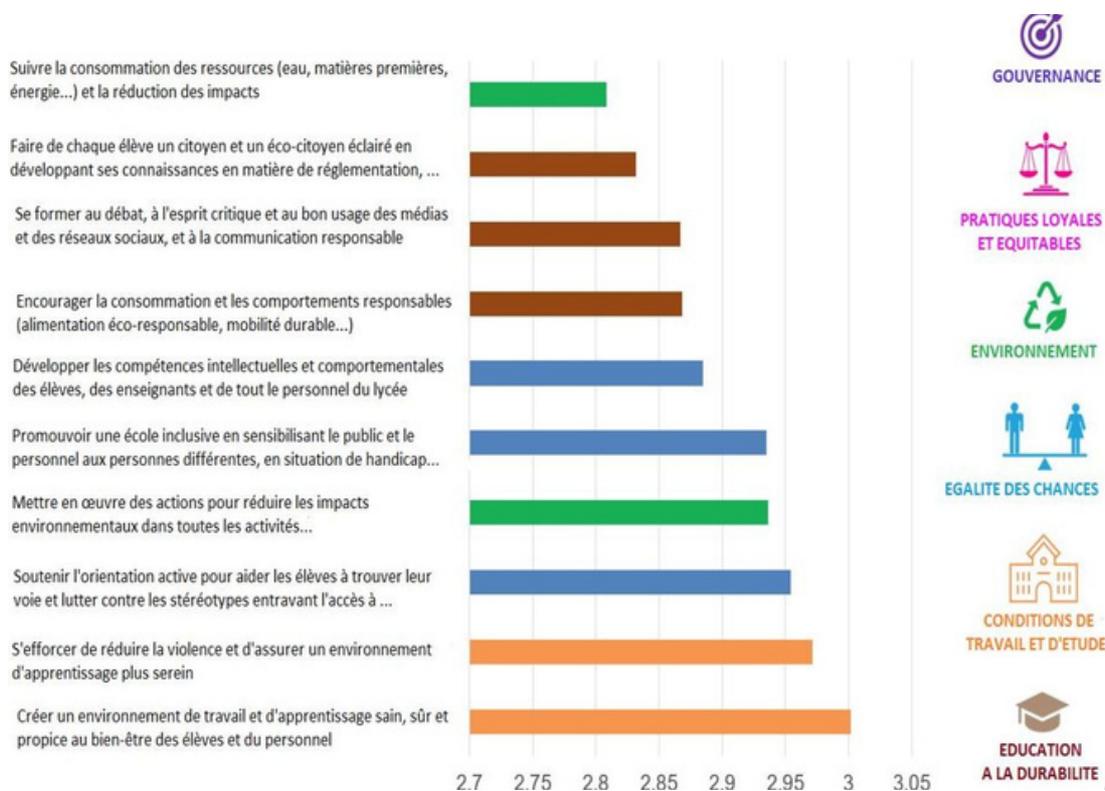
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes

2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable

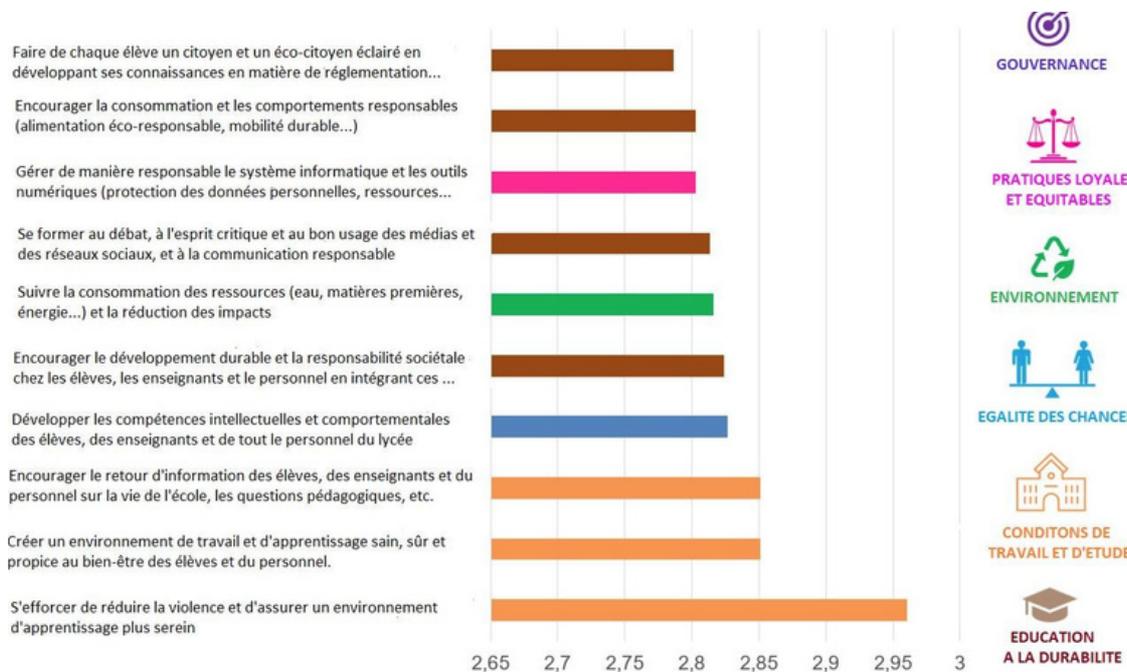
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs

La matrice de matérialité reproduit les 18 enjeux de durabilité classés par ordre de priorité.

**Les enjeux prioritaires retenus par les parties prenantes sont les suivants :**

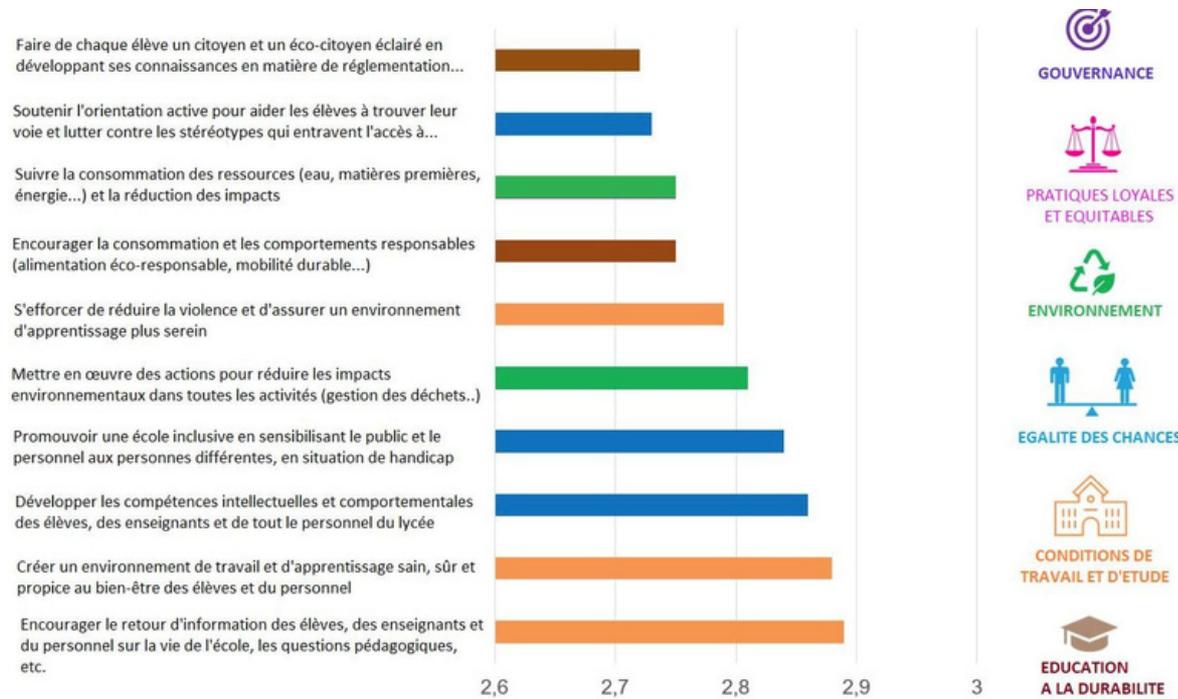


**Les enjeux prioritaires retenus par les directeurs sont les suivants :**

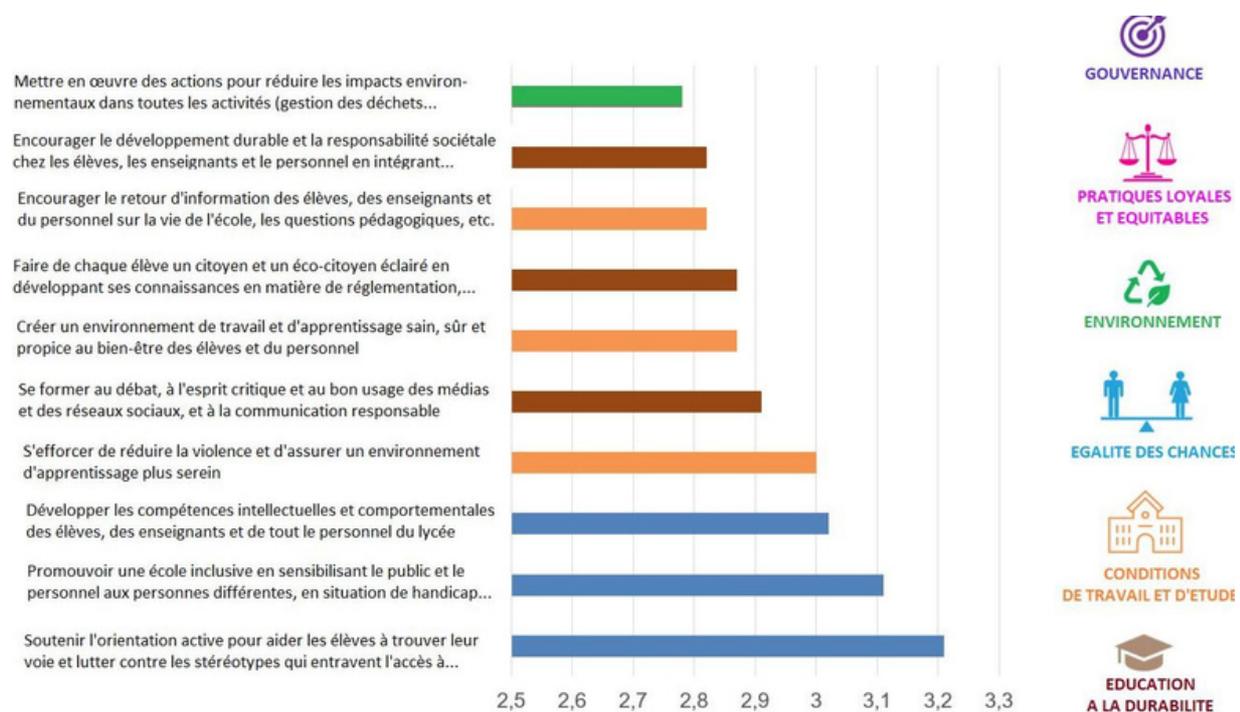


Nous observons que les conditions de travail et d'apprentissage, l'éducation à la durabilité et l'égalité des chances sont les questions qui ressortent le plus.

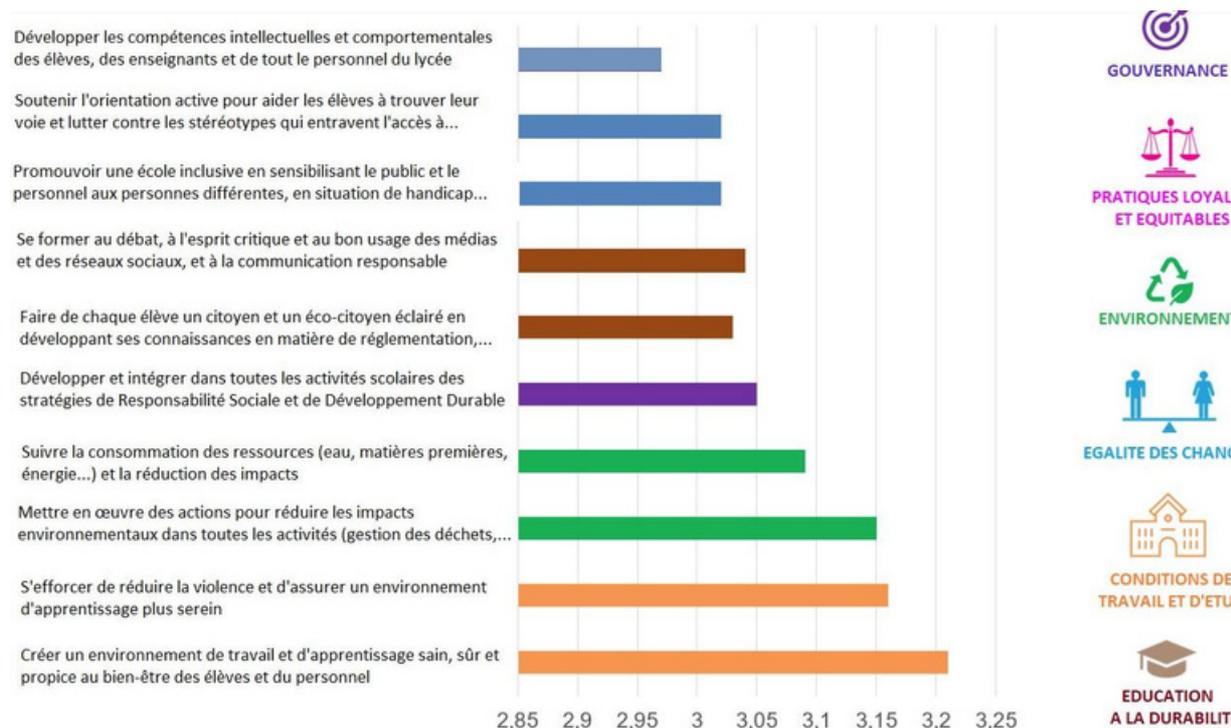
### Les enjeux prioritaires retenus par les élèves sont les suivants :



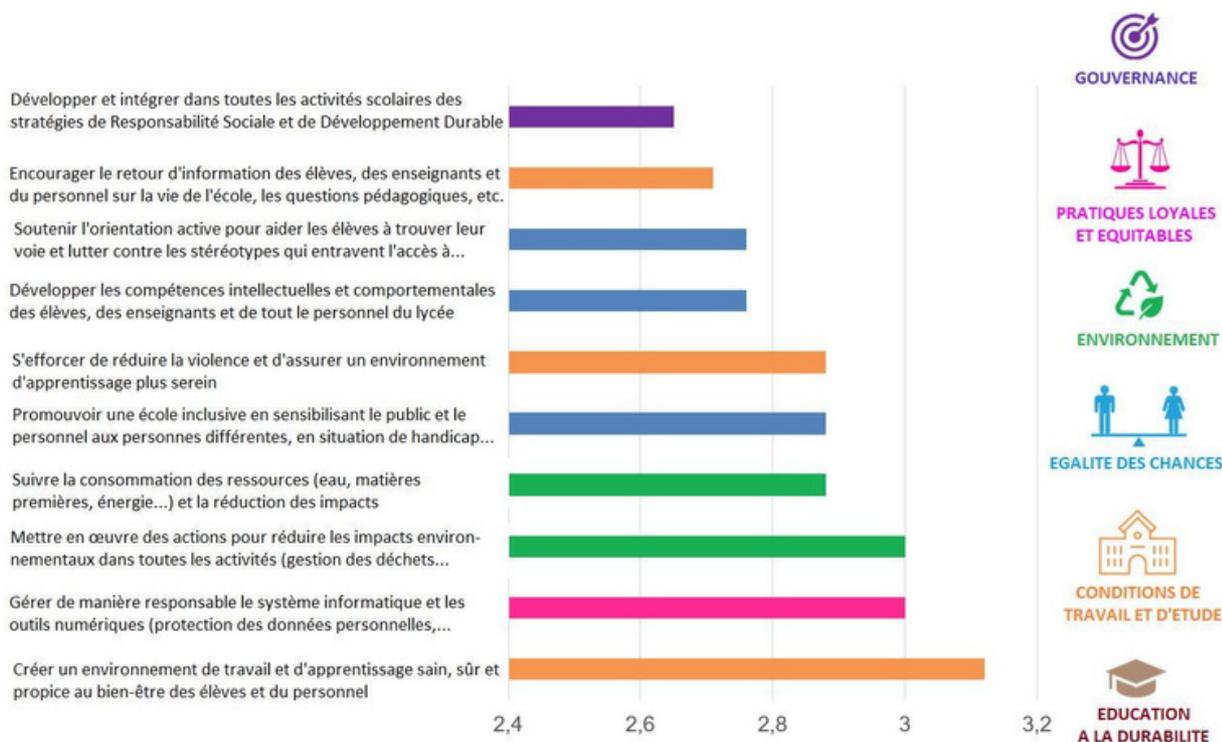
### Les enjeux prioritaires retenus par les parents sont les suivants :



## Les enjeux prioritaires retenus par les enseignants sont les suivants :



## Les enjeux prioritaires retenus par le personnel non enseignant sont les suivants :



Lors de notre deuxième réunion de travail à Prague en juin 2022, nous avons partagé la cartographie des parties prenantes typiques d'un établissement scolaire européen et les résultats de notre étude de matérialité. Nous avons également défini le cadre des bonnes pratiques à rédiger sur les 18 enjeux prioritaires retenus : pour être recevable, la pratique décrite doit être 100% pertinente vis-à-vis de l'enjeu auquel elle se rapporte.

### **C. MATRICE DE MATÉRIALITÉ PAR PAYS**

Nous avons réalisé une matrice de matérialité pour chaque pays et comparé les points communs et les différences entre les cinq pays d'une part, et entre chaque pays et la matrice de matérialité européenne.

Vous trouverez les résultats de ces comparaisons dans les annexes 1 à 5.

# V. CONCLUSIONS

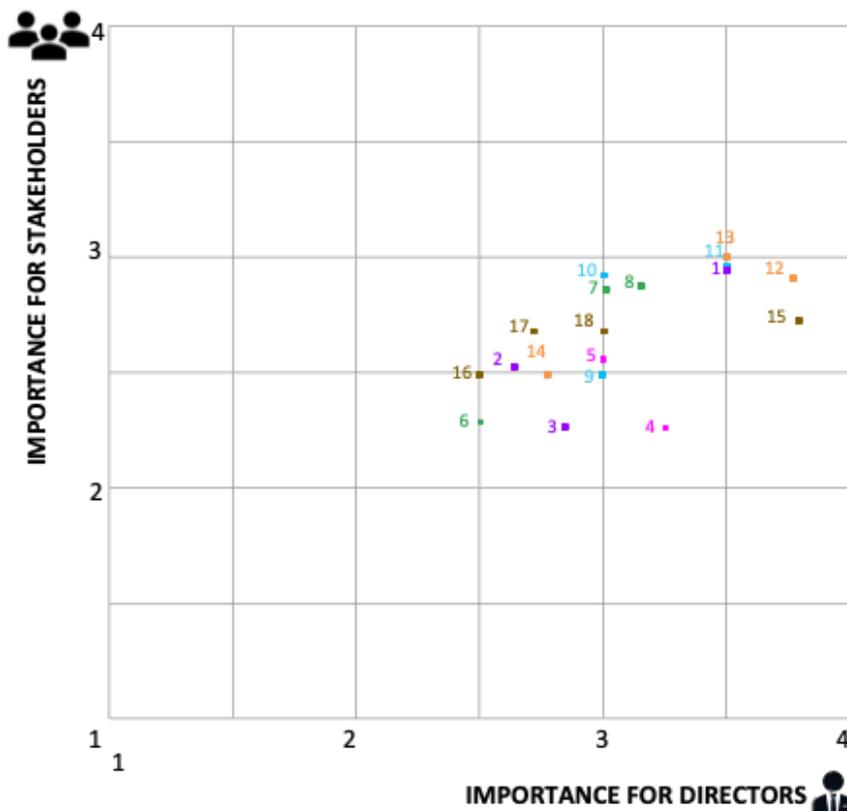
En concertation avec les parties prenantes cartographiées, l'analyse de matérialité a permis de prioriser les enjeux de durabilité les plus cruciaux pour un établissement scolaire européen.

Grâce au travail des cinq organisations partenaires, nous avons recueilli l'avis de 480 parties prenantes sur 18 enjeux de développement durable.

Il ressort de ce travail que les conditions de travail et d'étude, l'éducation au développement durable et l'égalité des chances sont des enjeux prioritaires au sein des écoles.

Les questions environnementales sont jugées moins prioritaires, l'impact environnemental des établissements étant jugé moins prioritaire. En revanche, ces derniers jouent un rôle primordial dans la sensibilisation et l'éducation du public.

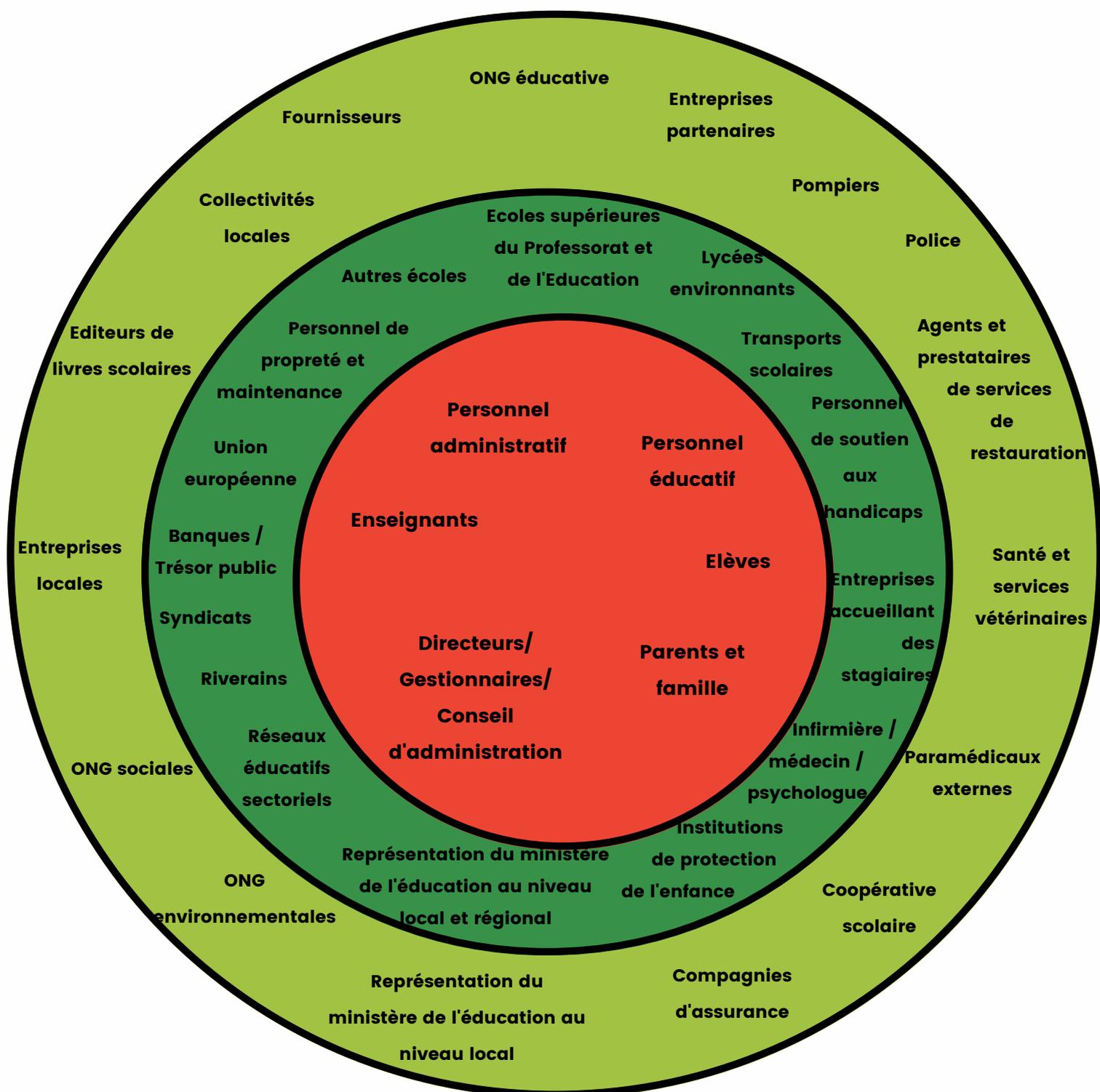
# ANNEXE I : Matrice de matérialité en Belgique



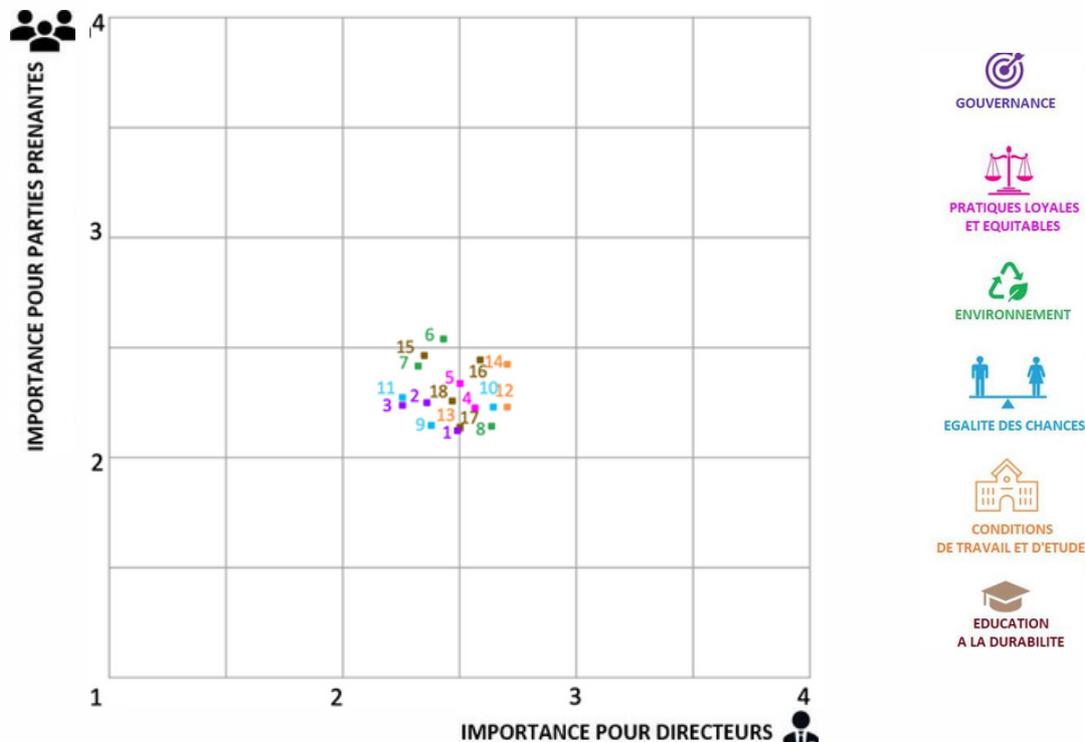
1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

# ANNEXE I - Carte des parties prenantes en Belgique



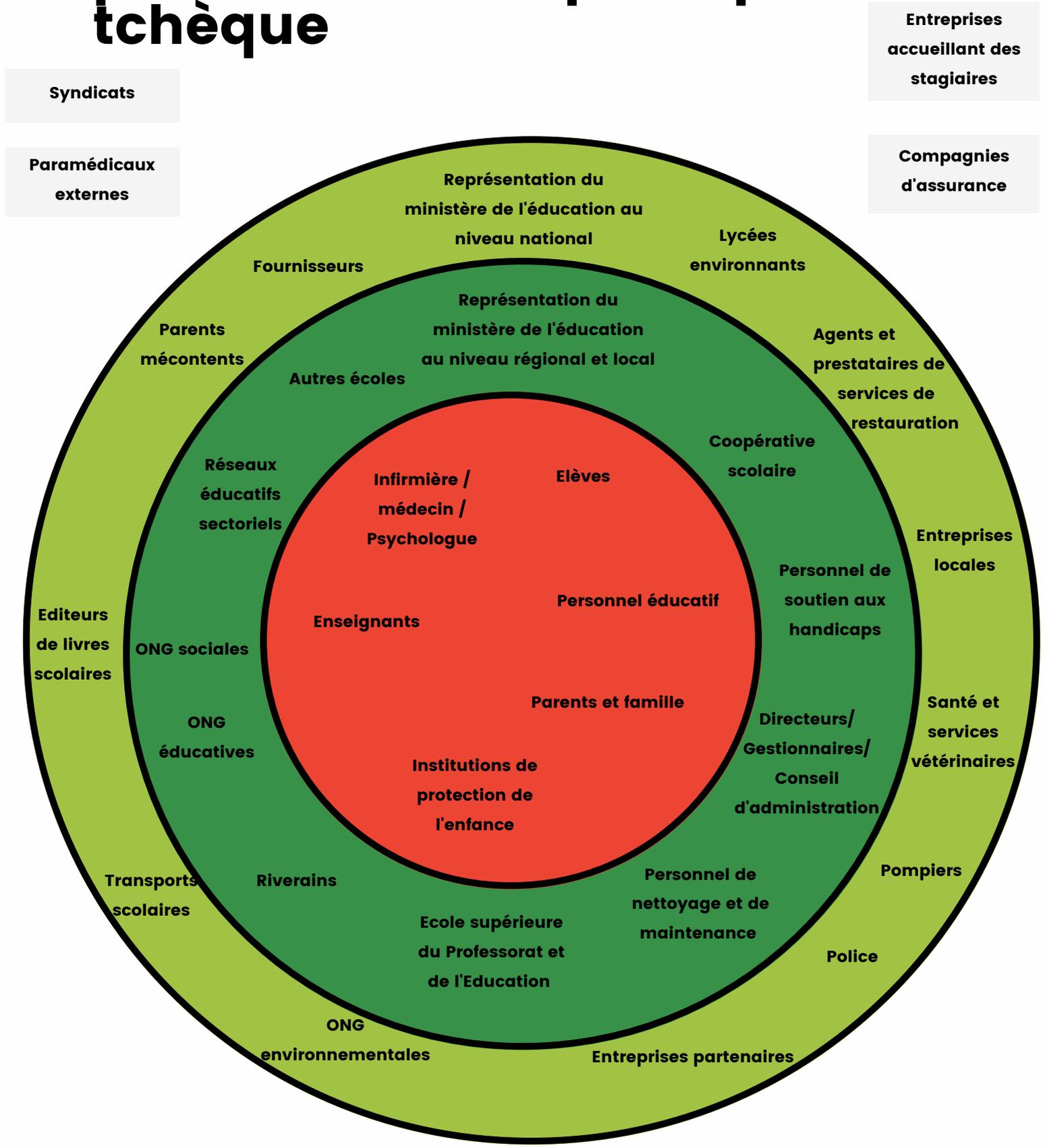
# ANNEXE II – Matrice de matérialité en République tchèque



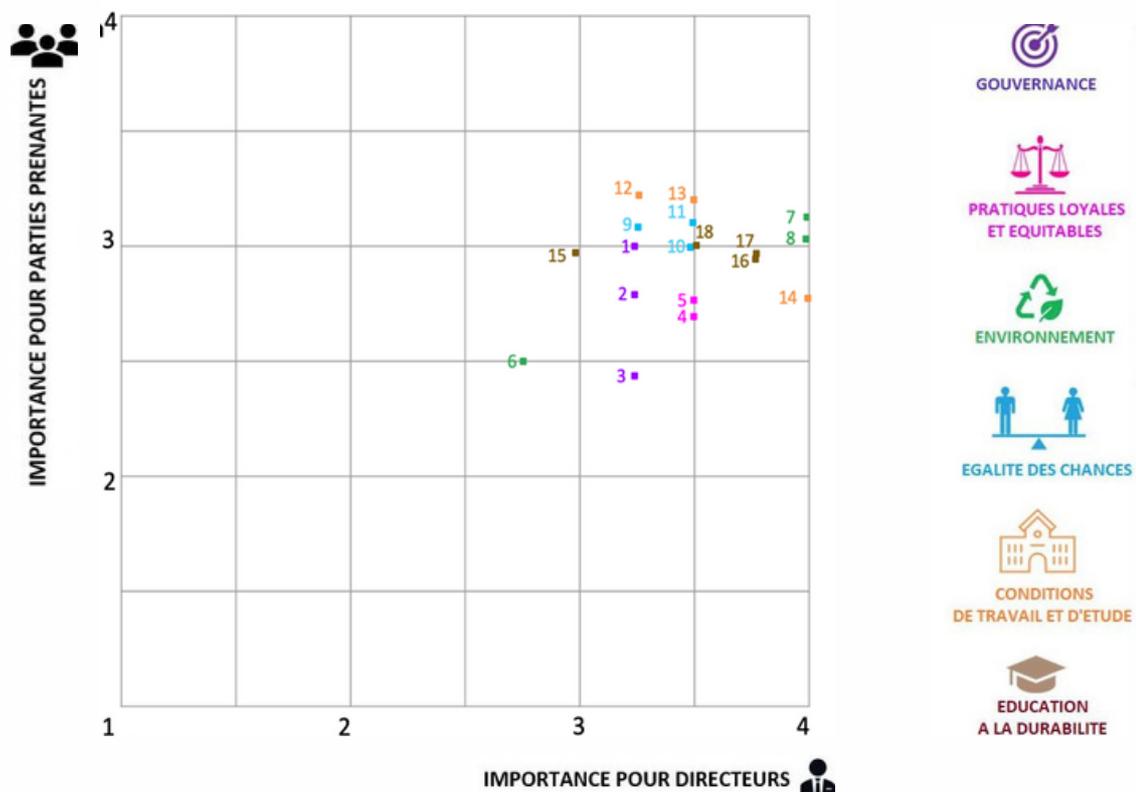
1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

# ANNEXE II - Carte des parties prenantes en République tchèque



# ANNEXE III – Matrice de matérialité en France

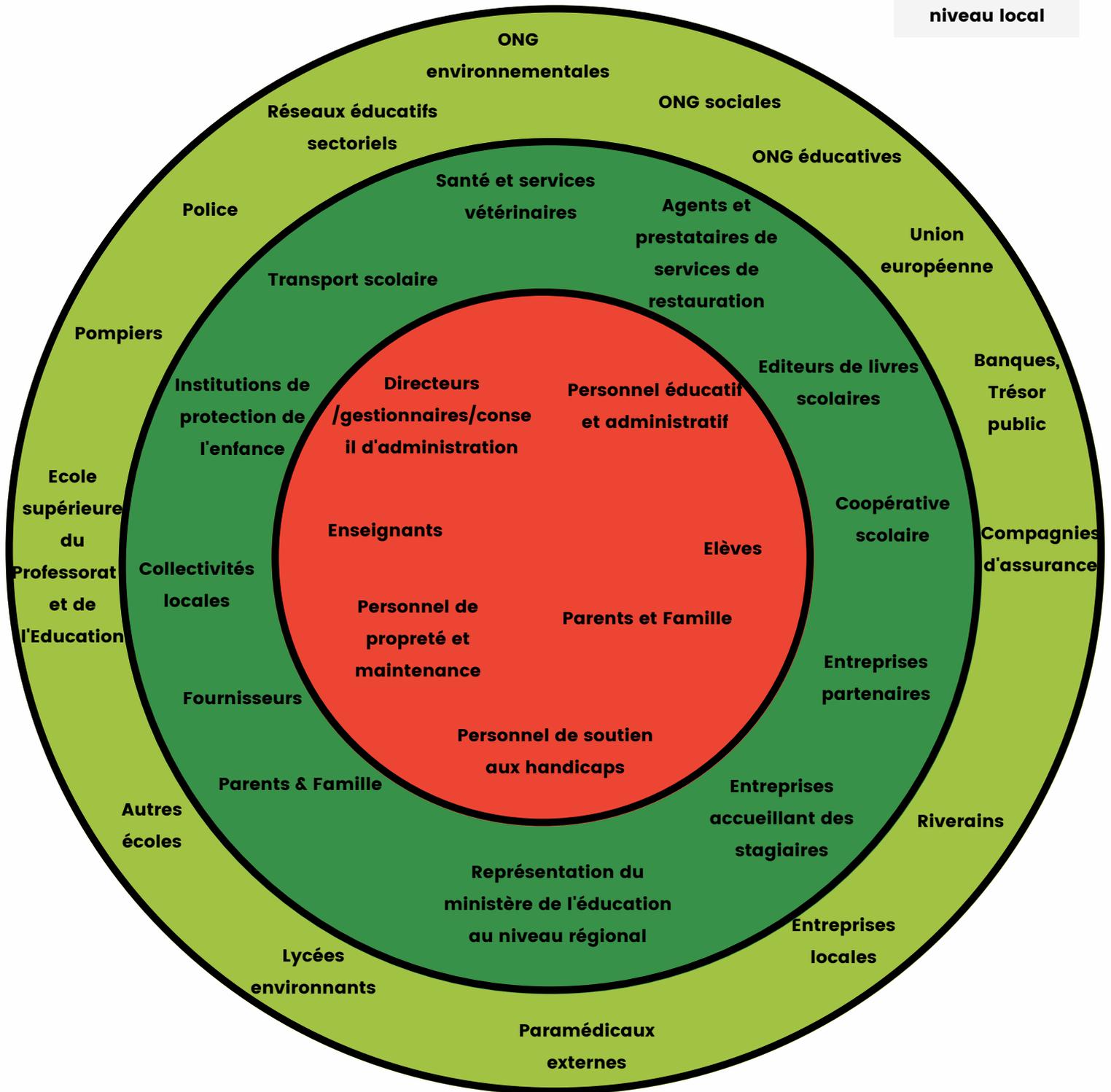


1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

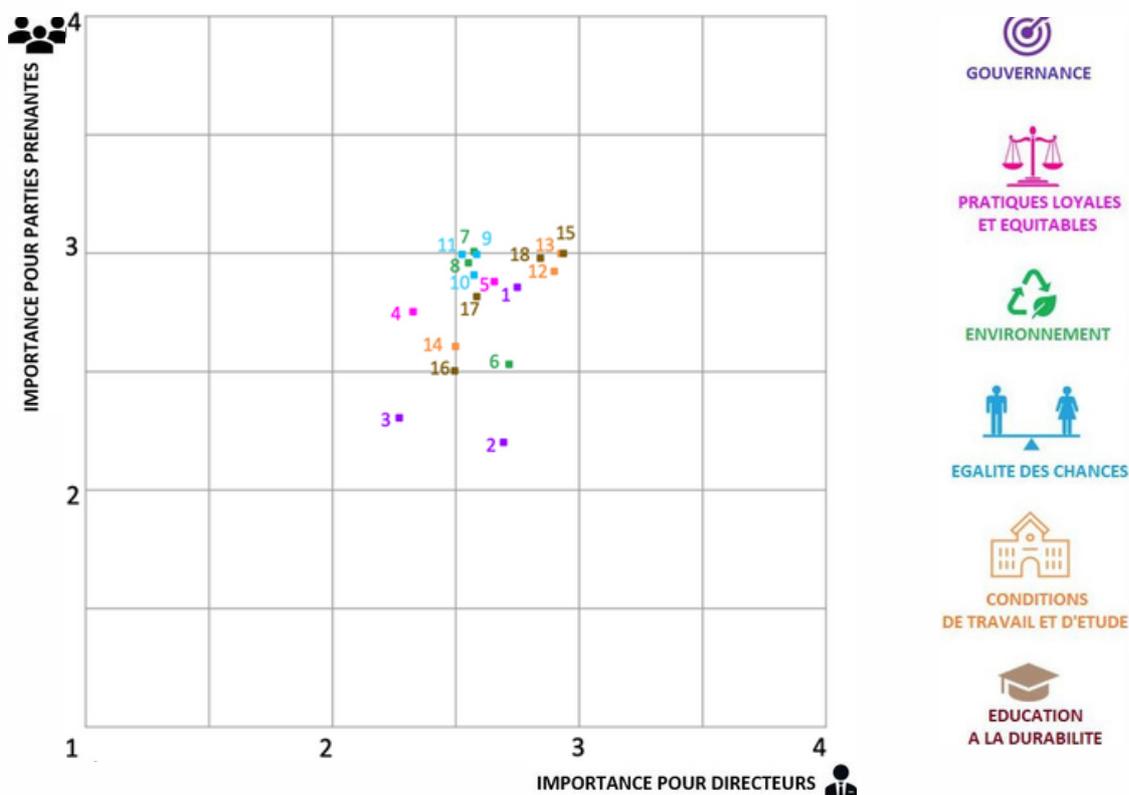
10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

# ANNEXE III - Carte des parties prenantes en France

Représentation du  
ministère de  
l'éducation au  
niveau local



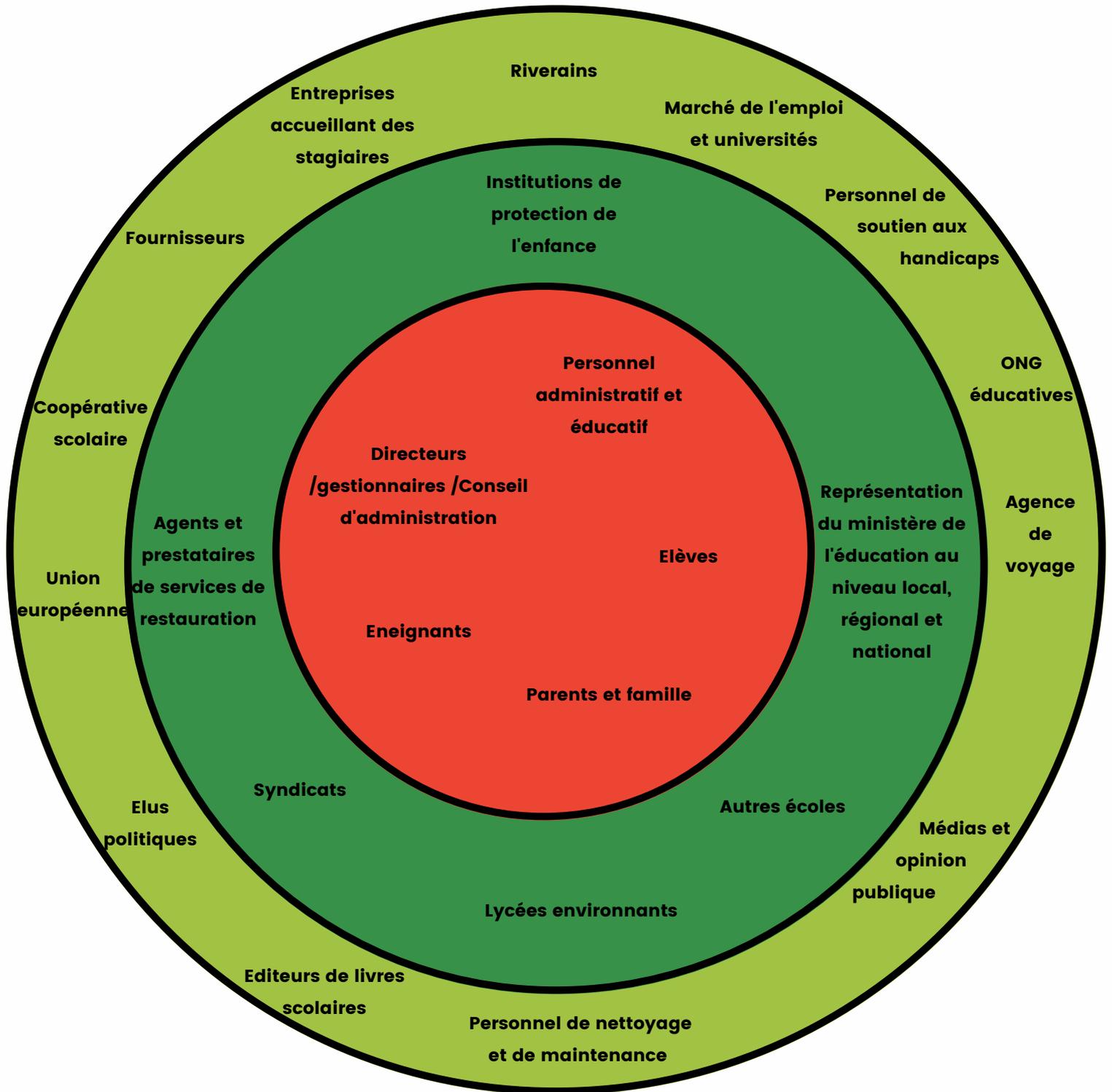
# ANNEXE IV – Matrice de matérialité en Italie



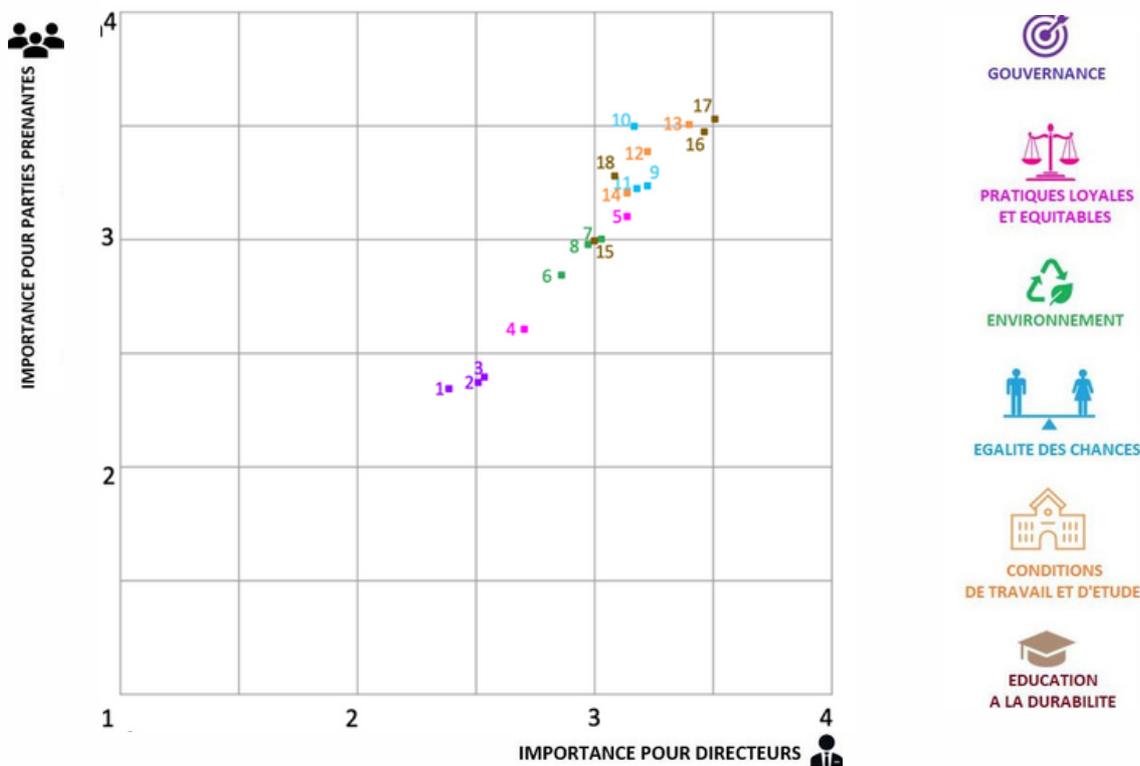
1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

# ANNEXE IV - Carte des parties prenantes en Italie



# ANNEXE V – Matrice de matérialité en Lettonie



1. Développer dans chaque établissement une démarche respectueuse de l'éthique, des droits humains et des impacts sociaux, économiques et environnementaux des activités du lycée
2. Déployer et gérer à l'échelle du lycée une stratégie assortie d'un plan d'action en matière de responsabilité sociétale et de développement durable
3. Suivre la démarche de responsabilité sociétale et de développement durable avec des objectifs et des indicateurs
4. Mettre en œuvre des pratiques budgétaires éthiques et transparentes
5. Gérer de manière responsable le système informatique et les outils numériques (protection des données personnelles, ressources éducatives en accès libre...)
6. Recenser les impacts des activités scolaires sur l'environnement
7. Mettre en œuvre des actions pour réduire les impacts environnementaux dans toutes les activités (déchets, recyclage, consommation d'énergie et de ressources, mobilité verte, achats durables, utilisation de produits écologiques, etc.)
8. Contrôler la consommation des ressources (eau, matières premières, énergie...) et en réduire l'impact
9. Faire du lycée un espace d'accueil inclusif en sensibilisant le public et le personnel à la différence, au handicap et à l'atypie.

10. Développer les compétences intellectuelles et comportementales des élèves, des enseignants et de tout le personnel du lycée
11. Soutenir l'orientation active pour aider les élèves à trouver leur voie et lutter contre les stéréotypes qui entravent l'accès à certaines professions.
12. S'efforcer de réduire la violence et d'assurer un environnement d'apprentissage plus serein.
13. Créer un environnement de travail et d'apprentissage sain, sûr et propice au bien-être des élèves et du personnel
14. Encourager les élèves, les enseignants et le personnel à donner leur avis sur la vie de l'école, les questions pédagogiques, etc. et à pratiquer l'évaluation appréciative
15. Apprendre l'art du débat, la pensée critique, le bon usage des médias et réseaux sociaux et la communication responsable
16. Développer les compétences en matière de développement durable et de responsabilité sociétale chez les élèves, les enseignants et le personnel ; intégrer ces thématiques dans les programmes d'enseignement et donner des moyens d'action aux représentants, délégués et éco-délégués des lycées.
17. Faire de chaque élève un citoyen et un éco-citoyen éclairé en développant ses connaissances en matière de réglementation, d'engagements, de règles, de morale et d'éthique
18. Sensibiliser les élèves à la consommation et aux comportements responsables (alimentation éco-responsable, mobilité durable...)

# ANNEXE V - Carte des parties prenantes en Lettonie

Entreprises partenaires

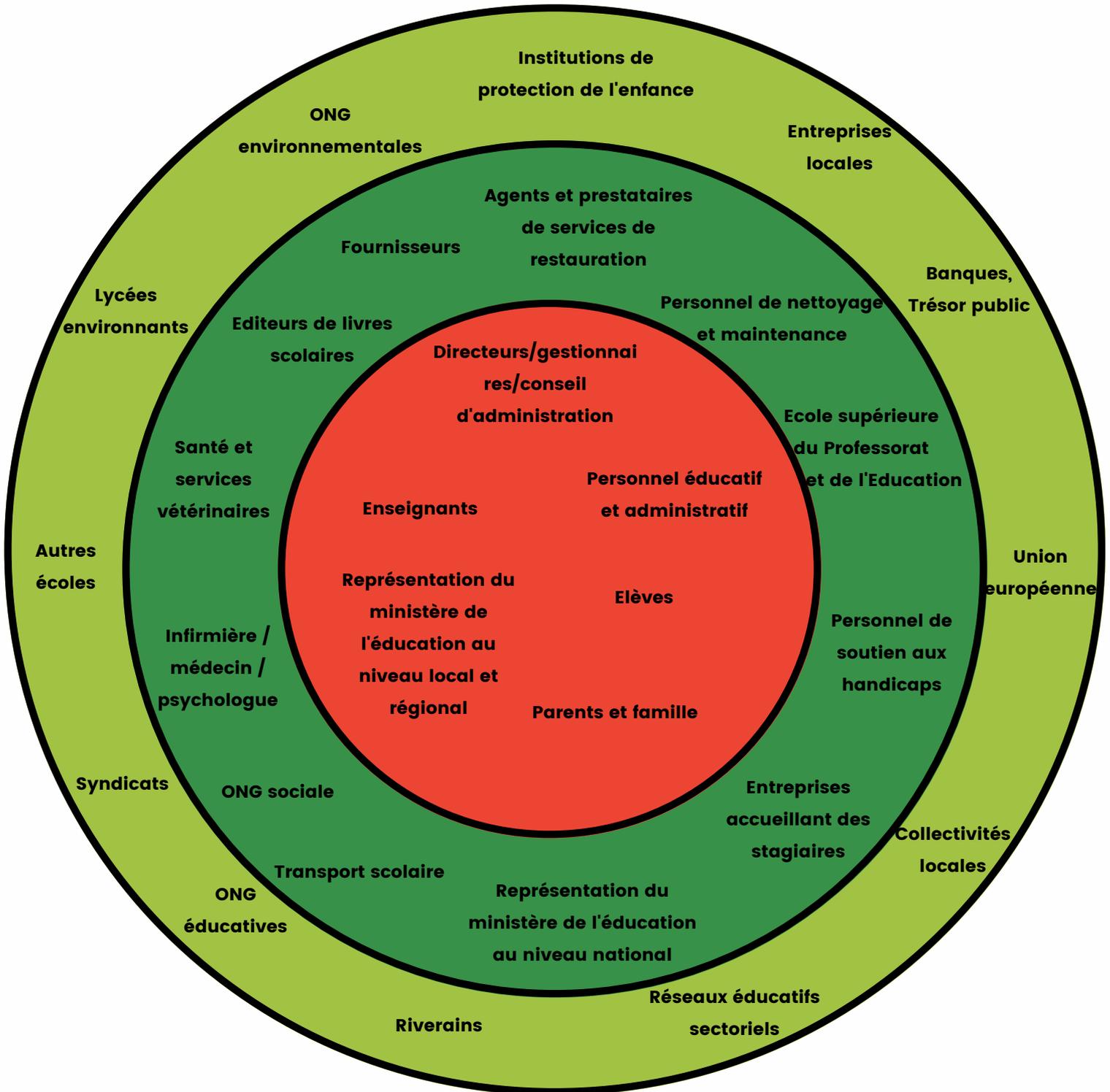
Compagnies d'assurance

Pompiers

Police

Paramédicaux externes

Coopérative scolaire



# ANNEXE VI – Méthodologie utilisée pour la carte européenne des parties prenantes

PARTIES PRENANTES	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	TOTAL
Personnel éducatif	5	0	0	100%	0%	0%	100%
Personnel administratif	4	0	0	80%	0%	0%	80%
Elèves	5	0	0	100%	0%	0%	100%
Représentation du ministère de l'éducation au niveau régional	1	4	0	20%	80%	0%	100%
Parents et famille	4	1	0	80%	20%	0%	100%
Directeurs/gestionnaires (conseil d'administration)	4	1	0	80%	20%	0%	100%
Enseignants	4	1	0	80%	20%	0%	100%
Institution de protection de l'enfance (Ex : travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, personnel médical)	1	3	1	20%	60%	20%	100%
Représentation du ministère de l'éducation au niveau national	0	2	3	0%	40%	60%	100%

# ANNEXE VI – Méthodologie utilisée pour la carte européenne des parties prenantes

PARTIES PRENANTES	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	TOTAL
Collectivités locales	0	2	3	0%	20%	60%	80%
Syndicats	0	2	2	0%	40%	40%	80%
Représentation du ministère de l'éducation au niveau local	1	3	0	20%	60%	0%	80%
Autres écoles	0	3	2	0%	60%	40%	100%
Lycées environnants	0	2	3	0%	40%	60%	100%
Agents et prestataires de services de restauration	0	3	2	0%	60%	40%	100%
Riverains	0	2	3	0%	40%	60%	100%
Personnel de soutien aux handicaps	1	3	1	20%	60%	20%	100%
ONG éducative	0	1	4	0%	20%	80%	100%
Personnel de propreté et maintenance	1	3	1	20%	60%	20%	100%

# ANNEXE VI - Méthodologie utilisée pour la carte européenne des parties prenantes

<b>PARTIES PRENANTES</b>	<b>Cercle 1</b>	<b>Cercle 2</b>	<b>Cercle 3</b>	<b>Cercle 1</b>	<b>Cercle 2</b>	<b>Cercle 3</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Editeurs de livres scolaires</b>	0	2	3	0%	40%	60%	80%
<b>Transport scolaire / Agence de voyage</b>	0	3	2	0%	60%	40%	80%
<b>Union européenne</b>	0	1	4	0%	20%	80%	100%
<b>Coopérative scolaire</b>	0	1	2	0%	20%	40%	60%
<b>Fournisseurs</b>	0	2	3	0%	40%	60%	100%
<b>Entreprises accueillant des stagiaires</b>	0	3	1	0%	60%	20%	80%
<b>Entreprises partenaires</b>	0	1	3	0%	20%	60%	80%
<b>Infirmière / médecin / psychologue</b>	2	2	0	40%	40%	0%	80%
<b>Santé et services vétérinaires</b>	0	2	2	0%	40%	40%	80%
<b>ONG environnementale</b>	0	0	4	0%	0%	80%	80%
<b>Banques, Trésor public</b>	0	1	1	0%	20%	40%	60%
<b>Compagnies d'assurance</b>	0	0	2	0%	0%	40%	40%
<b>Paramédicaux externes</b>	0	0	2	0%	0%	40%	40%

# ANNEXE VI – Méthodologie utilisée pour la carte européenne des parties prenantes

PARTIES PRENANTES	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	Cercle 1	Cercle 2	Cercle 3	TOTAL
<b>Entreprises locales</b>	0	0	4	0%	0%	80%	80%
<b>Pompiers</b>	0	0	3	0%	0%	60%	60%
<b>Police</b>	0	0	3	0%	0%	60%	60%
<b>Ecoles supérieures du Professorat et de l'Education</b>	0	3	1	0%	60%	20%	80%
<b>Réseaux éducatifs sectoriels</b>	0	2	2	0%	40%	40%	80%
<b>ONG sociale</b>	0	2	2	0%	40%	40%	80%
<b>Médias et opinion publique</b>	0	0	1	0%	0%	20%	20%
<b>Elus politiques</b>	0	0	1	0%	0%	20%	20%

# ANNEXE VII – Résultats de la méthodologie utilisée

## Carte européenne des parties prenantes

CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3
Personnel éducatif	Représentation du ministère de l'éducation au niveau régional	Représentation du ministère de l'éducation au niveau national
Personnel administratif	Institution de protection de l'enfance (Ex : travailleurs sociaux, éduc. spécialisés, personnel médical)	Collectivités locales
Elèves	Représentation du ministère de l'éducation au niveau local	Lycées environnants
Parents et familles	Autres écoles	Riverains
Directeurs/gestionnaires/conseil d'administration	Agents et prestataires de services de restauration	ONG éducatives
Enseignants	Personnel de soutien aux personnes en situation de handicap	Editeurs de livres scolaires
	Personnel de propreté et maintenance	Union européenne
	Entreprises de transport scolaire/ag. de voyage	Fournisseurs
	Entreprises accueillant des stagiaires	Entreprises partenaires
	Ecole supérieure du Professorat et de l'Education	ONG environnementales

# ANNEXE VII - Résultats de la méthodologie utilisée

## Carte européenne des parties prenantes

CERCLE 1	CERCLE 2	CERCLE 3
	Infirmière /médecin / psychologue	Entreprises locales
	Santé et services vétérinaires	Pompiers
		Police
		Syndicats
		Coopérative scolaire
		Banques / Trésor public/Assurances
		Paramédicaux externes
		Réseaux éducatifs sectoriels
		ONG sociales



---

**Ce rapport est disponible sous la licence Creative Commons CC BY-NC-SA 4.0. Vous êtes autorisé à en partager – copier et redistribuer – le contenu sur n'importe quel support ou format, et à l'adapter – le remanier, le modifier et l'enrichir. Le concédant ne peut révoquer ces libertés tant que vous respectez les conditions.**

**Attribution – Toutes les licences Creative Commons obligent ceux qui utilisent les œuvres à créditer l'auteur, à fournir un lien vers la licence, et à indiquer s'il y a eu des modifications, sans suggérer pour autant que l'auteur approuve ces modifications ou l'utilisation que vous en faites.**

**Pas d'utilisation commerciale – Vous ne pouvez pas utiliser le contenu à des fins commerciales.**

**Partage dans les mêmes conditions – Si vous remixez, transformez ou développez le contenu, vous devez distribuer vos contributions sous la même licence que l'original.**

**Pas de restrictions supplémentaires – Vous ne pouvez pas appliquer de termes juridiques ou de mesures technologiques qui empêchent légalement les autres de faire ce que la licence autorise.**

